Image not found or type unknown

# Pret vehicule suite a accident

Par **PERLI**, le **10/01/2011** à **15:50**

Bonjour,
J'ai eu un accident de voiture (malaise au volant, accident de trajet retour du travail) il y a 20 jours ; mon véhicule a été déclaré épave ; mon assureur, la GMF, en est à la phase d'indemnisation, car j'étais assurée tous risques, et les formalités ont été faites sans retard, mais je n'ai toujours rien reçu, et suis sans véhicule, et sans moyen de locomotion pour en chercher un autre (j'habite à la campagne), ni pour reprendre, bientôt, le travail. L'assistance de la GMF déclare pouvoir me prêter un véhicule pendant 3 jours seulement.
QUESTION : n'y a-t-il pas obligation dans ces circonstances, pour l'assureur ou l'assistance, de prêter un véhicule à l'assuré jusqu'à ce qu'il ait refait l'acquisition d'un véhicule de remplacement ?
Si oui, quels sont les références des textes officiels à ce sujet ?

D'avance, merci infiniment pour votre réponse

Par **chaber**, le **10/01/2011** à **17:22**

Bonjour
Les indemnisations dans votre cas sont celles prévues dans le contrat que vous avez signé.
Si rien n'est mentionné dans celui-ci aucune location de voiture ne vous est due en plus des 3 jours.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés